COMPTE RENDU de la
SEANCE du 10 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 10 janvier à vingt heure quarante cinq minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL SUR LE MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 23 décembre 2022

- Nombre de Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : M. ARANA Yoan, M. BLUSSEAU Denis, M. Arnaud CLERCY ; M. COUTON Thierry, Mme CREMADES Laurence, Mme GRELIER Nadia, Dany GRELIER, Mme Julie GIRARD, Jean-Jacques TOUTOUS, M. BLAY Mathieu, M. Jacques TROUVAT ;

EXCUSE:
ABSENT:

Madame Nadia GRELIER a été élue secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 20 décembre 2022, le conseil municipal approuve et signe le registre.

1 – DÉLIBÉRATION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil, après avoir entendu le maire, DECIDE par 10 voix pour, (*Monsieur Jacques TROUVAT Maire ne prend pas part au vote*) de valider et de donner pouvoir au maire, des délégations énoncées.

2 – RÉPARTITION DES TACHES DANS LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au changement de Maire, et l'arrivée de Monsieur Jean-Jacques TOUTOUS en qualité de 3ème adjoint, il convient de procéder à l'élection des délégués qui représenteront notre commune auprès des divers syndicats.

Après délibération, le Conseil Municipal élit les délégués à chaque syndicat et à la Communauté de Communes et constitue les diverses commissions municipales comme suit :

CDC Vals de Saintonge :

- Titulaire : Monsieur Jacques TROUVAT, Maire

- Suppléant : Madame Nadia GRELIER, 1ère Adjointe

Eau 17 :

- Titulaire : Monsieur Jacques TROUVAT
- Suppléant : Monsieur Denis BLUSSEAU

SIEDS :

- Titulaire : Madame Nadia GRELIER
- Suppléant : Monsieur Thierry COUTON

Syndicat de la Voirie :

- Délégué : Monsieur Mathieu BLAY

Syndicat Informatique :

- Titulaire : Monsieur Yoan ARANA
- Suppléant : Monsieur Jean-Jacques TOUTOUS

CNAS :

- Titulaire : Madame Laurence CREMADES
- Suppléante : Madame Julie GIRARD

ÉOLIEN :

- Titulaires : Messieurs Denis BLUSSEAU, Thierry COUTON, Jacques TROUVAT

Délégué à la Défense :

- Titulaire : Monsieur Jacques TROUVAT, Maire

Délégué de la CLECT

- Titulaire : Monsieur Jacques TROUVAT, Maire
- Suppléant : Monsieur Mathieu BLAY

Commissions Municipales :

	Responsable	**Membres**
Commissions des Fêtes	Julie GIRARD	*Tous les membres du conseil*
Commissions des Bâtiments	Yoan ARANA	*Tous les membres du conseil*
Commissions des Chemins	Mathieu BLAY	*Tous les membres du conseil*
Commissions des Finances	Thierry COUTON	*Tous les membres du conseil*

Commissions d'appel d'offres :

- Président : Monsieur Jacques TROUVAT, Maire
- Titulaires : Messieurs Denis BLUSSEAU, Dany GRELIER, Yoan ARANA
- Suppléant : Messieurs Mathieu BLAY et Arnaud CLERCY, Madame Nadia GRELIER

Commission en charge des listes Électorales :

- Titulaire : Monsieur Dany GRELIER

Commission en charge de la Biodiversité :

- Titulaire : Monsieur Jean-Jacques TOUTOUS

Commission Archive :

- Titulaire : Monsieur Jean-Jacques TOUTOUS

3 – DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'AUDIT SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en termes d'environnement et de services, la mairie se doit de mettre en œuvre des démarches de performances et d'amélioration sur la commune. Aussi, Monsieur le Maire a fait appel à Séolis afin d'avoir une estimation sur le coût d'un audit sur l'éclairage public, et expose à l'ensemble du conseil municipal le devis proposé, pour un montant total de 1 231.27€.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de la société Séolis pour un montant total de 1 026.06€ HT, soit 1 231.27€ TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'audit.

4 – ÉCHANGE SUR L'AVENIR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la mise en vente depuis un an de l'ancienne mairie auprès de l'agence Human immobilier, n'a pas rencontré d'acquéreur à ce jour. Le conseil décide donc de retirer momentanément de la vente le bien et décide de réétudier la possibilité de faire un logement à un coût acceptable.

D'autre part, une réflexion autour d'un projet sur l'avenir de la commune va se mettre en place afin de définir les besoins en bâtiments, et orienter la rénovation de ces derniers.

5 – POINT DE SITUATION SUR LE CAFÉ ASSOCIATIF :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dépenses réalisées, et prises en charge par la commune sur l'année 2022 pour l'aménagement du café associatif, pour un coût total de 8 500€14.

6 – VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTE :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la convention établie entre la fondation Vinci Autoroute, représentée par Madame Bernadette MOREAU, la commune de Doeuil sur le Mignon et la marraine du projet, Madame Juliette BERNARD.

La présente convention, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Fondation apporte son soutien financier et ses compétences au Porteur de Projet dans la mise en œuvre du Projet, dans le cadre de la restauration de la biodiversité 2022/2024, concernant la création d'une mare ainsi que la fabrication et l'installation de gîtes pour la faune sauvage (nichoirs et tour à hirondelles).

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

7 – QUESTIONS DIVERSES :

- Achat de calcaire : le conseil municipal valide le devis de la société OUEST FOURRAGE pour un montant de 2 506.68€ pour l'achat de calcaire et de graviers, afin de parfaire l'entretien des chemins.

- Archives municipales : le conseil municipal, charge Monsieur Jean-Jacques TOUTOUS de faire l'inventaire des archives communales, et de proposer un moyen de classement et de stockages pour nos archives.

- Avenant au loyer : le conseil municipal décide de faire un avenant au loyer communal, et d'y intégrer le garage situé dans la cour, rue des Écoles.

- Citerne incendie : Monsieur le Maire, propose au conseil municipal la mise en place de deux citernes incendie, à la Coudre et aux Connillières dans le cadre de la protection incendie. Et propose l'acquisition des deux terrains (parcelle YI N° 97 et ZX N°37). Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal ***décide***

    - D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département, et dans le cadre de la DETR.
    - Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.
    - De procéder à l'acquisition des deux terrains.

- Vœux du Maire : Les vœux du maire se tiendront le vendredi 27 janvier 2023 à 18h30 à la salle des fêtes, suivi du verre de l'amitié.

La séance est levée à 23h15